

07,08,09 Octobre 2022  
38<sup>ème</sup> RALLYE Terre Des CARDABELLES  
MILLAU-AVEYRON  
CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES TERRE  
Championnat V.H.C 2022

**REGLEMENT 2022 Moderne et V.H.C**

Règlement V.H.C à partir de la page 13

*Ce règlement particulier sportif complète le règlement standard des rallyes français.*

**SOMMAIRE**

**PROGRAMME – HORAIRES**

- 1.1. Officiels
- 1.2. Eligibilité
- 1.3. Vérifications

**Article 2. ASSURANCES**

**Article 3. CONCURRENTS ET PILOTES**

- 3.1. Demande d'engagement - Inscriptions
- 3.2. Equipages
- 3.3. Ordre de départ

**Article 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

- 4.1. Voitures autorisées
- 4.2. Pneumatiques
- 4.3. Assistance

**Article 5. PUBLICITE**

**Article 6. SITES ET INFRASTRUCTURES**

- 6.1. Description
- 6.2. Reconnaissances
- 6.3. Carnet de contrôle
- 6.4. Circulation

**Article 7. DEROULEMENT DU RALLYE**

- 7.1. Départ
- 7.2. Dispositions générales relatives aux contrôles
- 7.3. Contrôles : CP, CH - Mise hors course
- 7.4. Contrôle de regroupement
- 7.5. Epreuves spéciales (E.S)
- 7.6. Parc fermé

**Article 8. RECLAMATIONS – APPELS**

**Article 9. CLASSEMENTS**

**Article 10. PRIX**

**Annexes 1 à 5**

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

## PROGRAMME - HORAIRES

<b>Jeudi 08 Aout 2022:</b>	Parution du règlement et ouverture des engagements
<b>Lundi 26 Septembre 2022:</b>	Clôture des engagements pour <b>tous les concurrents</b> le cachet de la poste faisant foi.
<b>Vendredi 30 Septembre 2022</b>	Publication de la liste des engagés.
<b>Vendredi 07 Octobre 2022</b>	→ <b>Parc de la Victoire à Millau</b>
16 h à 22 h 00 :	Vérifications des documents administratifs
16 h 20 à 22 h 20 :	Vérifications techniques
19h30 :	Conférence de presse dans la salle des fêtes au Parc de la Victoire.
<b>22 h 00 :</b>	<b>Première réunion du Collège des commissaires sportifs à la Salle du Parc de la Victoire.</b>
22 h 50:	Publication de la liste des équipages autorisés à prendre le départ et de l'ordre des départs de la 1 <sup>ère</sup> Etape
<b>Samedi 08 Octobre 2022</b>	→ <b>Parc de la Victoire à Millau</b>
06 h 00 :	Distribution du Road-Book à l'intérieur de la Salle des Fêtes
07 h 00 :	Départ de la 1 <sup>ère</sup> Etape
17 h 37:	Arrivée théorique de la 1 <sup>ère</sup> Etape 1 <sup>er</sup> VHC
21 h 30	Affichage du classement partiel provisoire à l'issue de la 1 <sup>ère</sup> Etape et de l'ordre des départs de la 2 <sup>ème</sup> Etape.
<b>Dimanche 09 Octobre 2022</b>	→ <b>Parc de la Victoire à Millau</b>
06 h 00	Distribution du Road-Book à l'intérieur de la Salle des Fêtes
07 h 00 :	Départ de la 2 <sup>ème</sup> Etape
16 h 30	Arrivée Finale du Rallye - 1 <sup>er</sup> VHC
17h 15	Remise des prix sur Podium
16 h 20 :	Vérification finale - Garage Pneus 2000 - 8, Avenue Martel. Millau

**Affichage du classement final provisoire 30 minutes Maxi après l'entrée de la dernière voiture en parc.**

## I- ORGANISATION

l'ECURIE AUTOMOBILE MILLAU CONDATOMAG, organise les **07, 08, 09 Octobre 2022**  
le

**38<sup>ème</sup> RALLYE TERRE DES CARDABELLES – MILLAU-AVEYRON**

L'Association Sportive Automobile du Sud Aveyron, avec le concours de

Le présent règlement a été approuvé par la F.F.S.A.

### COMITE D'ORGANISATION

Président : **Monsieur J. Louis GILHODES**  
Vice-Président : **Monsieur Marc AMICO**  
Membres : **Mesdames:** Mme TUFFERY Nadine, Mme AUGLANS Thérèse, Mme POUJOL Sylvie, Mme VIDAL Simone, Mme DESTRESSE Jeanine. Mme AMICO Nadine, DELHEURE Joelle  
**Messieurs:** Maurice CAYREL, Maurice CROS, Christian BROUSSY, Alban VIGROUX, Sylvain COSTES, Christian LAPEYRE, Jean Christophe POUJOL, Eric ABRIOL, J.François ALDIAS, Jacques MARRAGOU, Daniel MARRAGOU, François BOISSIERE, Marcel LACAN, Christophe CAZES, Lyonel et Catherine JACOUTOT, DELHEURE Jean- Etienne, RAYNAUD Claude, Marc AMICO, Guy DESTRESSE, BADOUX Philipe, BROUILLET Max- VERGUES Cyril, COMAYRAS Christophe, COMAYRAS Corentin .

### SECRETARIAT DU RALLYE :

ECURIE MILLAU-CONDATOMAG  
RALLYE DES CARDABELLES  
B.P. 80120  
12101 MILLAU CEDEX

e.mail : [contact@rallyedescardabelles.com](mailto:contact@rallyedescardabelles.com)  
Site Internet : [www.rallyedescardabelles.com](http://www.rallyedescardabelles.com)  
Téléphone : 07 78 20 31 04  
FFSA: [www.ffsa.org](http://www.ffsa.org)



### PERMANENCE DU RALLYE

- du 03 au 07 Octobre 2022 de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h 00.
- Pendant le déroulement du Rallye : **le Vendredi 07 Octobre, Samedi 08 Octobre et Dimanche 09 Octobre 2022 au:**

**Grill de La Tour**

**Giratoire les Hauts du Crès, Boulevard Charles de Gaulle, 12100 Millau**

**TABLEAU OFFICIEL D’AFFICHAGE :****A l’entrée de la Salle des Fêtes de Millau au Parc de la Victoire les 07, 08, 09 octobre 2022****Ce Rallye est placée sous le haut patronage de**

- Madame Emmanuelle GAZEL, Maire de Millau, Conseillère Régionale.
- Madame Carole DELGA Présidente du Conseil Régional Midi-Pyrénées.
- Monsieur Arnaud VIALA , Président du Conseil Départemental de l’Aveyron.
- Messieurs les Conseillers Départementaux.
- Messieurs les Maires de : La Cavalerie, L’Hospitalet du Larzac, Nant, Ste Eulalie de Cernon, de Vezins , Séverac d’Aveyron, Le Massegras..
- Monsieur Le Colonel Pierre-Henri Aubry, commandant la 13e Demi-brigade de Légion étrangère du Larzac.
- Monsieur Michel VERGNES, Président de la Ligue Régionale Midi-Pyrénées du Sport Automobile,
- Monsieur Le Président Office de Tourisme de Millau.

**RESPONSABLES DE L’ORGANISATION**

Commissaire général du Rallye :	J-Louis GILHODES
Relations avec la presse organisation :	NUNES DA SILVA Simon
Coordination Générale:	Guy DESTRESSE
Secrétariat administratif :	Nadine TUFFERY
Réception et Relations des officiels :	Nadine TUFFERY - Jeanine DESTRESSE
Chargé classement informatique :	<i>BRENNUS INFORMATIQUE</i> - 89100 Soucy
Responsables des liaisons radio :	G. VALDEBOUZE- Marcel CABROL
Responsable Publicité :	Phillipe BADOU
Responsable et accueil des commissaires :	JACOUTEAU Lyonnell - JACOUTEAU Catherine .
Responsable Médical :	Joelle DELHEUREE - Maurice CROS
Responsable Informatique Télématique :	Fabienne GALTIER
Responsable de la remise des prix :	Nadine.TUFFERY
Responsable de l’intendance :	
Responsables des E.S. :	Christophe CAZES - Christian LAPEYRE - Christian BROUSSY- Marcel LACAN - BROUILLET Max - VERGUES Cyril- Eric ABRIOL- ALDIAS J.F-Jacques MARRAGOU–VALETTE Gaëtan- GAUBERT Josselin -
Transmission des temps :	Daniel MARRAGOU
Responsable des parcs fermés et regroupements :	COMAYRAS Christian - Jean Christophe POUJOL (C.S) - Marc TUFFERY
Responsables des parcs assistance :	J-.Etienne DELHEURE- Claude RAYNAUD - J-.Luc PIN
<b>1. 1 OFFICIELS</b>	
<b>Structure F.F.S.A du C.F.R. Rallye Terre</b>	
- Président de la commission	Alain ROSSI
- Coordinateur Championnat de France	Philippe SOULET
- Chargé de mission C.F.R	Anne BERNARD
- Rédacteur Presse FFSA	Clément RULLIERE
- Observateur F.F.S.A. :	Monsieur Jacques BERTRAND
<b>Président du Collège des C.S. :</b>	Jacques COURMONTAGNE
Membres du Collège des C.S. :	Maryse THOMAS - Franck DELSANTO
Secrétaire du Collège :	Anne CARDINAL
<b>Directeur Général de Course du Rallye :</b>	Jannick DAUBIGNE
Directeurs de Course Adjoints au PC :	Patrick BOUTEILLER- Roselyne PRIOUX - Le GALL Jacques - FAYET Guillaume - PIGENET J.Michel
Directeur de course , nouveau Départ	Le GALL Jacques
Départs parc fermé de Millau et Vérifications:	Le GALL Jacques

Secrétariat de la Direction de Course :	GINESTE MARCHAND Coralie
Directeurs de Course délégués aux E.S. :	Yves ESCLOUPE - Laurent TEILLARD - FREVILLE Serge
Directeurs de Course Adjoint: délégués aux E.S. :	Paul RUBINO - J..Luc DEVRIESE
Directeur De course <b>véhicule Info et Sécurité</b> :	<b>D.C.</b> : PASCAL Fabien - VALENTIN Denis
D.C délégué aux parcs de regroupement	Lyonnel JACOUTOT (D.C)
Chargée de l'affichage :	Fabienne GALTIER
Chargés des relations concurrents	Dominique LASSUS- Jacques JONQUIERES - PUYAU Véronique
Responsable chargé des relations concurrents <u>présent au collège</u> :	PUYAU Véronique
Secrétaire du meeting :	Guy DESTRESSE
Responsable médical :	Médecin Chef de A.S.S.M 30
Chargé Classement Informatique :	<i>BRENNUS INFORMATIQUE</i>
Commissaire sportif délégué à la publicité, stickage du C.F.R.T.	CALAGE Lionel
Responsable Parc Assistance	PAILLE Serge-MARY Claude
Délégué technique FFSA	Laurent QUERRY
Commissaires techniques :	André FOURMENT - ROLLAND J.Pierre - GENRIES Didier - Christophe GIMENO-BOUSQUET Sébastien-- ROQUES J.Pierre - MARTY J.Claude-
Commissaire technique chargés du Nouveau Départ	André FOURMENT
Commissaire Technique délégué <b>Renault Sport</b> :	Sylvain ALANORE Laurent BLANCHOU Xavier GRINDEL
Secrétariat au Commissaire Technique responsable:	BONNEVILLE Danielle
Commissaires sportifs délégués aux E.S. :	VIDAL Fanny- POUJOL Sylvie-Le FOLLThierry - HERRERO Audrey
Commissaires "Juges de fait" : Equipe 1 .Equipe 2	Louis PRIANO - Bernard ISSARTEL  A l'exception des membres du collège, tous les Officiels nominativement désignés dans ce règlement sont "juges de fait".
Commissaires sportifs délégués aux parcs (regroupement et assistance) :	Michel BLANC - JACOUTOT Catherine -VIRY M.France
Commissaires sportifs aux C.H :	LAVAL Gérard et Dany - VIDAL Magali - RAFFIER Sylvette - ARNIAC Michelle JOUBERT Dominique-HARDY Patrick-BLAIRON J.Pierre AMBLARD Christian-AMBLARD Guillaume-
Chronométreurs :	LAPALUS Patrick - LAPALUS Christine -- BONNEVILLE Danièle - DIJOUX Harry- COUEDON Sylvain et Christine - Mme JOLY - DEGARDIN - CORDONIN Béatrice ALLE J.-Louis
Speaker:	Vincent DOUGADOS
C.H Podium :	Nadine TUFFERY- VIDAL Nathalie (C.S)
Véhicule <b>BBR</b> :	J.-Louis GILHODES - <b>D.C.</b> : MARTY Patrice
Véhicule <b>Autorité</b> :	Marc AMICO - CARLES Véronique
Véhicule <b>Damier</b> :	<b>D.C.</b> : FREVILLE Françoise - Chauffeur BADOE Rémy

Organisateur Technique:

L'Ecurie Millau- Condatomag représentée par son président  
BP 80120 12101 MILLAU Cedex.

Organisateur Administratif:

I.A.S.A Sud Aveyron représentée par son président  
LE COMBALOU 6 Avenue de Moussac  
LAURAS 12250 ROQUEFORT sur SOULZON

Les Organismes s'engagent à respecter l'ensemble de la Règlement applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la F.F.S.A

## 1. 2 ELIGIBILITE

Le 38<sup>ème</sup> RALLYE DES CARDABELLES – MILLAU-AVEYRON, compte pour :

- le Championnat de France des Rallyes Terre *Pilotes 2022*
- Le Championnat de France des Rallyes Terre 2 Roues Motrices 2022
- Le **CLIO Trophy France 2022**.
- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées 2022 - Coefficient 3.
- Le Challenge des commissaires de La Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées..
- Trophée national YACCO 4 roues motrices

## 1. 3 VERIFICATIONS

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

Les équipages engagés pourront consulter la confirmation de leur engagement ainsi que l'heure de convocation aux vérifications administratives, sur le site: [www.rallyedescardabelles.com](http://www.rallyedescardabelles.com)  
**Aucune convocation ne sera envoyée par la poste**

Les vérifications administratives auront lieu le:

**VENDREDI 07 OCTOBRE 2022 de 16 h à 22 h 00**  
au **PARC DE LA VICTOIRE A MILLAU – ROUTE DE CAHORS.**

Le Directeur de Course ou un de ses adjoints, délégué par ce dernier, participera en permanence aux vérifications administratives.  
*Le pointage en avance est autorisé.*

**Rappel** : Vérifications des documents :

- Présentation des documents,
- Si la voiture n'appartient pas au pilote, autorisation écrite et certifiée du propriétaire de la voiture.
- **Se présenter avec les photocopies de : licences, permis de conduire, normalement envoyées lors de l'engagement, rappel des nouvelles dispositions préfectorales.**

Les vérifications techniques auront lieu le

**VENDREDI 07 OCTOBRE 2022 de 16 h 20 à 22 h 20**  
au **PARC DE LA VICTOIRE A MILLAU – ROUTE DE CAHORS.**

**Le temps accordé entre les vérifications administratives et techniques sera de 20 minutes.**

## 1. 3.12 CONTROLE FINAL

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées au Garage:

*PNEUS 2000 – ETS SALGUES – 8, avenue E.A. Martel à MILLAU*  
*(Tarif horaire : 60 €. T.T.C.)*  
*Le dimanche 10 octobre 2021 à partir de 17h 00.*

## II - ASSURANCES

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A

## III – CONCURENTS ET PILOTES

### 3.1. DEMANDES D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

Conforme au règlement **Championnat Terre 2022 F.F.S.A.**

Tout concurrent engagé est admissible pour marquer des points au championnat.

Les documents seront téléchargeables sur le site officiel du Rallye: [www.rallye-terre-cardabelles.org](http://www.rallye-terre-cardabelles.org) ou par téléphone au

Nadine TUFFERY  
**07 78 20 31 04**  
Mail Info sur votre Engagement :  
[rallyedescardabelles@gmail.com](mailto:rallyedescardabelles@gmail.com)

**3.1.5** Tout concurrent qui désire participer au **38<sup>ème</sup> RALLYE DES CARDABELLES – MILLAU-AVEYRON** doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, **dûment complétée**, ainsi que la Fiche parc d'assistance, avant le : **LUNDI 26 Septembre 2022** minuit pour tous les concurrents.



Un écart d'au moins 2 minutes sera respecté après le dernier concurrent d'une Coupe de Marque

**Pour la 2<sup>ème</sup> étape, l'ordre des départs sera celui du classement général provisoire à l'issue de la dernière E.S couru de la première étape, hors pénalités.**

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères en justifiant les raisons. Les autres concurrents partiront après les différentes catégories référencées, selon la classification de l'ordre établi par la réglementation standard des rallyes.

Pour des raisons de promotion et de médiatisation, sur proposition de la FFSA, l'ordre des départs d'une étape pourra être modifié.

3.3.2. **L'attribution des numéros** se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

-La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur et proposée à la personne désignée à cet effet par la F.F.S.A pour validation.

Bénéficieront, dans leur groupe, d'une priorité de positionnement dans l'ordre de départ :

-Les pilotes prioritaire (FIA et FFSA), ainsi que les pilotes classés dans les divers championnats, Coupes ou Trophées.

Hors reconnaissances, les départs des 20 premières voitures **maximum** seront donnés de 2 minutes en 2 minutes.

**Lors des tours de reconnaissance l'écart sera de 1 minute pour tous les concurrents.**

### 3.3.3 Parc de Regroupement apres reconnaissances

Dans un parc prévu à cet effet, qui pourra être le Parc de regroupement, à l'issue du Tour de Reconnaissance, **apres** le Parc d'Assistance, les Concurrents observeront un arrêt d'une durée **minimum** de 20 minutes sous régime de Parc Fermé appelé « Parc de regroupement ». Quel que soit l'ordre d'entrée dans ledit parc, les équipages quitteront celui-ci **dans l'ordre et aux heures de départ affichés au Tableau officiel.**

**Tout départ tardif, imputable à l'équipage, sera pénalisé de 1 minute, par minute ou fraction de minute de retard.**

3.3.9. Les noms **du pilote et copilote** ainsi que le **drapeau de la nationalité** apparaitront sur les vitres arrières latérales de la voiture( hauteur 10 cm) sous peine d'une **pénalisation de 80 €.**

## IV - VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1. VOITURES

Conforme au règlement de la FFSA et au règlement du **Championnat de France des Rallyes Terre 2022 de la F.F.S.A.**

Groupes: F-RC1\*, F-RC2, F-RGT, F-RC3, F-RallyNat, F-RC4 et F-RC5 .

### 4.3. ASSISTANCE

Pour des contraintes environnementales

Le parc de Regroupement sera situé après le Parc d'assistance

**Lors de l'engagement le concurrent devra fournir la fiche Parc d'assistance, obligatoire.**

Pour les voitures suralimentées seuls **2 turbocompresseurs** seront utilisés et **marqués lors des vérifications techniques au Parc de la Victoire**, les concurrents sont priés de se munir des **2 compresseurs lors de ces vérifications.**

Chaque voiture engagée recevra **1 plaque " ASSISTANCE "**, ainsi qu'un sticker d'identification portant le numéro correspondant du concurrent à **coller sur le pare brise du véhicule d'assistance .**

**Un seul** véhicule d'assistance par voiture engagée est **autorisé dans chaque parc d'assistance** pendant toute la durée du rallye. Ce véhicule sera identifié par le sticker d'identification collé sur le pare brise du véhicule, et vérifié à chaque entrée de parc.

La surface occupée dans un parc sera limitée avec comme valeur minimum:

- Pour tous les concurrents ainsi : **60 m<sup>2</sup>** pour 1 voiture et **40 m<sup>2</sup>** par voiture supplémentaire pour des équipages groupés.

**60m<sup>2</sup>** pour un concurrent inscrit à une coupe de marque.

- Pour les concurrents engagés par un constructeur ou un importateur ou inscrits au CFRT et désirant disposer de plus de place devront en faire la demande lors de leur inscription .

Toute surface supplémentaire, **suivant possibilité**, sera facturée **9,60 € TTC le m<sup>2</sup>**, la **demande devra obligatoirement accompagner la feuille d'engagement accompagnée du chèque correspondant.**

Tout véhicule autorisé par l'organisation autre que des concurrents se verra attribué les mêmes conditions soit: 9,60 € TTC le M<sup>2</sup>

L'organisateur pourra délivrer des **plaques payantes** complémentaires (Motor-Home, véhicule auxiliaire...) à retirer lors des Vérifs Administratives

**Toute assistance est interdite en dehors des parcs prévus dans le parcours.**

En cas d'infraction, 1<sup>ère</sup> de l'année: 10 Mn de pénalités, récidive: **Exclusion possible**, récidive dans l'année : exclusion

#### 4.3.2.2 Ravitaillement en ESSENCE

- Le ravitaillement en carburant sera de **préférence** organisé dans des stations services qui seront indiquées dans le road book, et livre d'assistance. Seul l'équipage sera autorisé à se servir à ces stations pour effectuer le remplissage du réservoir de la voiture de compétition. Des juges de faits seront présents pour vérifier le respect de la réglementation.

4.3.2.3 Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents:

- de tenir à proximité immédiate de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité **minimale de 5 Kg** ayant fait l'objet d'un contrôle de *moins de 2 ans*.
- de disposer sous chaque voiture de course une **bâche étanche et résistance aux hydrocarbures** d'une surface au moins égale à celle de lavatoire (3 m x 5m) minimum.
- de disposer sous la **partie mécanique** de chaque véhicule d'assistance une **bâche étanche et résistance aux hydrocarbures**.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets et de les déposer dans les bennes prévues à cet effet.
- La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200 €.
- La pénalité sera conservé par l'organisateur.
- Les **bidons d'hydrocarbures vides** devront être emportés par les assistances .

#### 4.3.3 Définition de l'assistance interdite

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

#### 4.4 Geolocalisation

*Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées pendant le rallye, d'un système de géolocalisation. Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront distribués lors des vérifications administratives.*

#### Reconnaisances :

Lors des reconnaissances chaque concurrent sera responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation. Rallye :

responsable de la bonne fixation du matériel de géolocalisation et de son bon fonctionnement.

Si un concurrent constate qu'une des leds ou les deux (orange et verte) ne sont pas éclairées, il devra le signaler immédiatement à l'équipe en charge de la géolocalisation (VDS), dont les coordonnées téléphoniques sont fournies en même temps que le matériel.

Tout constat de non-fonctionnement entrainera les pénalités suivantes :

- 1ère infraction : avertissement et remise en conformité immédiate,
- 2ème infraction : 200 € et remise en conformité immédiate,
- 3ème infraction : disqualification du rallye et demande de sanction à la FFSA.

**Le montant des amendes est conservé par la FFSA.**

#### 4.5 Echappemen

Pour toute les voitures utilisées en rallye sur le territoire français, le bruit ne devra pas excéder **100 Db** à 75% du régime moteur maximum.

#### Identification des Voitures et Publicité

##### Identification des Voitures

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallye ( Décrets N°2012-312 du 5 Mars 2012 qui modifie l'article R411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012) **l'identification des véhicules** se fera par *l'apposition de 2 plaques (210 mm x140 mm)*

, l'une située à *l'avant du véhicule* et l'autre à *l'arrière* .Le numéro de plaque sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course. Sa validité sera limitée à la date et l'itinéraire prévus pou l'épreuve.

Situé à l'emplacement de la plaque  
d'immatriculation arrière



Numéro de course (**210x240**) situé dans l'angle supérieur du pare brise coté opposé au poste de pilotage, situé sous la publicité des organisateurs



Dans le cadre de l'application de a dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

Pour les rallyes du Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France des Rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle. L'absence de cette plaque entrainera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

**important:** Le stickade des véhicules est assuré par le concurrent suite aux vérifications administratives. **Aucun véhicule de compétition ne doit circuler sur les routes ouvertes sans immatriculation ou sans les N°s de compétition et tous les éléments nécessaires au Rallye.**

La dendarmerie verbalisera ou immobilisera tout véhicule non identifié circulant sur voie ouverte . Prévoir le déchargement des véhicules suivant ce rappel.

#### 5.1.1 Plaques Avant

Conforme à la réglementation. L'organisateur se réservant **l'apport d'une publicité** suivant la réglementation 2022

#### V PUBLICITE

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

**5.2**—En plus des plaques de rallye et des panneaux de portières, l'organisateur délivrera 2 a de couleur noire (210x140 mm) portant de numéros jaunes qui seront apposés sur chaque vitre latérale arrière (Portes ou custodes) en haut et vers l'avant.

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Un dessin indiquant l'emplacement de chaque publicité sera remis à chaque équipage admis, à l'issue des vérifications administratives.

5)4- Les concurrents devront s'assurer de la bonne apposition des publicités, absence de publicité: 160 € au premier constat.

## VI – SITES ET INFRASTRUCTURES

### DESCRIPTION

Le 38<sup>ème</sup> RALLYE DES CARDABELLES 2022 représente un parcours de 520,150 km, *reconnaissance comprise*, il est divisé en deux étapes, 6 sections et 27 secteurs. Il comporte 10 épreuves spéciales dont 5 différentes d'une longueur totale de 155,500 km (+ ou - 0,5%).

**Étape 1:** ES 1 - 4 : 12,00 km, 12 Postes Commissaire, 15 extincteurs, 1 VSAB, 1 Véhicule désincarcération. ES 2 - 5: 11,000, km, 11 Postes Commissaire, 15 extincteurs, 1 VSAB, 1 Véhicule désincarcération.

ES 3 - 6: 22,700, km, 25 Postes Commissaire, 30 extincteurs, 1 poste inter, 2 VSAB, 1 Véhicule désincarcération.

**Étape 2:** ES 7 - 9 : 14,800 km, 16 Postes Commissaire, 1 poste inter, 17 extincteurs, 2 VSAB, 1 Véhicule désincarcération. ES 8 - 10 : 17,100 km, 20 Postes Commissaire, 1 poste inter, 21 extincteurs, 2 VSAB, 1 Véhicule désincarcération.

### 6.2 RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A et au règlement du Championnat de France des Rallyes Terre et du Championnat Terre 2 Roues Motrices de la

F.F.S.A.

Le 38<sup>ème</sup> Rallye des Cardabelles est un Rallye à *reconnaissances libres interdites*.

Chaque étape sera précédée d'un tour de reconnaissance du parcours de liaison et des E.S. de l'étape.

#### DEROULEMENT DU TOUR DE RECONNAISSANCE :

Les pneumatiques sont libres pour le tour de reconnaissance.

Le tour de reconnaissance dans les E.S est considéré comme une liaison à moyenne imposé de CH à CH, sur **une vitesse maximale autorisée de 80 km/h (secteur des E.S comme liaison)**

Il est interdit aux concurrents de revenir en arrière durant le tour de reconnaissance. En aucun cas l'organisateur d'un rallye ne devra mettre des notes à disposition des concurrents ou des pilotes, de quelque manière que ce soit.

La reconnaissance du parcours se fera uniquement dans le cadre d'un tour de reconnaissance faisant partie intégrante du rallye. Pour ce tour de reconnaissance, le découpage des différents secteurs devra correspondre au découpage des tours suivants.

**Toute infraction sera pénalisée selon l'article 6.2.7. du Règlement Standard des Rallyes.**

**Des contrôles, portant notamment sur la vitesse maximale autorisée sur les E.S, seront effectués via le système de géolocalisation.**

### 6.2.7 Pénalités

**A :** Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés ou non-respect du nombre maximum de passages (Championnat de France Rallyes Terre, voir article 6.2) ou en cas d'utilisation d'un véhicule qui n'est pas de série lorsque c'est le cas :

- Départ refusé,
- Amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye,
- Demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA. Les pénalités sont cumulées

**B :** Pendant les reconnaissances, en cas d'infraction au code de la route ou aux prescriptions spécifiques édictées par les autorités publiques et/ou l'organisateur du rallye, constatée par un officiel de l'organisation, les pénalités ci-dessous, seront infligées :

- 1<sup>ère</sup> infraction : amende de 160 € et 10 secondes de pénalité
- 2<sup>ème</sup> infraction : amende de 320 € et 1 minute de pénalité
- 3<sup>ème</sup> infraction : disqualification.

Le road book sera distribué 1 heure avant le départ à : **6h30 pour les 2 étapes au parc de la Victoire à MILLAU.**

Les cahiers de prises de notes se sont plus fournis par l'organisateur et sont libres.

**Le tour de reconnaissance est obligatoire pour tous les équipages sous peine d'exclusion (des contrôles de passage seront effectués durant le tour de reconnaissance).  
Toute infraction sera sanctionnée selon l'article 6.2.6 du règlement standard des rallyes.**

### 6.3. CARNET DE CONTROLE

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

#### CIRCULATION

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

## VII - DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.1. DEPART

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

► Le carnet d'itinéraire sera remis pour la 1<sup>ère</sup> Etape le :

**Samedi 08 octobre 2022 à partir de 6 h 00**, 1 heure avant l'heure de sortie théorique de chaque concurrent du parc fermé au Parc de la Victoire à Millau.

► Le carnet d'itinéraire sera remis pour la 2<sup>ème</sup> Etape le :

**Dimanche 09 octobre 2022 à partir de 6 h 00**, 1 heure avant l'heure de sortie théorique de chaque concurrent du parc fermé au Parc de la Victoire à Millau.

► **Le carnet d'itinéraire " ASSISTANCE " étape 1 et 2 sera remis au moment des vérifications administratives.**

**Les concurrents devront se munir d'un cahier de notes vierge pour chaque étape non fourni par l'organisation**

### 7.2. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A. Les signes distinctifs sont :  
Commissaires de route  
Chefs de Poste  
Radio  
Chargés des relations avec les concurrents  
CONCURRENT ". Commissaire Technique  
TECHNIQUE"  
Presse

▶CHASUBLE ORANGE  
▶CHASUBLE ORANGE barrée.  
▶CHASUBLE JAUNE  
▶CHASUBLE " RELATION  
▶CHASUBLE "COMMISSAIRE  
  
▶CHASUBLE VERTE "MEDIA" numérotée.

### **7.3. CONTROLE DE PASSAGE (CP) - CONTROLE HORAIRES (CH) – MISE HORS COURSE**

Conforme avec article 7.3.13 du règlement standard.

**Les équipages sont autorisés à pointer en avance à la fin de la 1ère étape à**

**7.3.17** Nouveau Départ après abandon .  
Conforme au règlement standard FFSA.

#### **7.4. CONTROLES DE REGROUPEMENT**

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

#### **7.5. EPREUVES SPECIALES (E.S.)**

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

**7.5.1** En cas de sortie de route, un concurrent qui continue en dehors du parcours de course au lieu de faire marche arrière sera pénalisé:

- 1<sup>ère</sup> infraction : 1 Minute - 2<sup>ème</sup> infraction : Mise hors Course+ 200€ Le montant de la pénalité sera conservé par l'A.S.A

L'organisateur n'a pas vocation à la fin du rallye à transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer l'ES. Le concurrent doit recourir lui-même à l'intervention dont les frais demeurent à sa charge .

La récupération des voitures ne pourra se faire qu'avec l'aval de la direction de course, dans le **Camp Militaire du Larzac**, l'évacuation ne se fera qu'après la fin du deuxième passage sous l'autorité du responsable de l'E.S.

#### **INTERRUPTION D'UNE EPREUVE SPECIALE**

Conforme au règlement standard .

### **7.6. PARC FERME**

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

## **VIII - RECLAMATIONS – APPELS**

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

## **IX – CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard et au règlement du Championnat de France des Rallyes Terre et du Championnat Terre 2 Roues Motrices de la F.F.S.A.

Le classement final provisoire du 38<sup>ème</sup> RALLYE DES CARDABELLES MILLAU-AVEYRON sera affiché le **DIMANCHE 09 Octobre 2022 au Parc de la Victoire à Millau, 30 minutes maxi après l'arrivée de la dernière voiture en parc.**

Il sera établi :

- Un classement général tous groupes et classes confondus.
- Un classement équipage féminin, tiré du classement général.
- Un classement du **Championnat 2 roues motrices** .

9.2. En cas d'ex-æquo, sera proclamé vainqueur celui qui aura réalisé le meilleur temps lors de l'ES 1. Si cela ne suffisait pas à départager les ex-æquo, les temps des 2<sup>ème</sup> , 3<sup>ème</sup> , 4<sup>ème</sup> épreuves spéciales seraient alors pris en considération.

Cette règle de départage peut-être appliquée à chaque moment du rallye.

9.4. Le classement final est provisoire à la fin du rallye. Il devient **définitif 30 minutes** après l'affichage des résultats.

## X – PRIX – COUPES

La répartition des prix en espèces se fera de la façon suivante :

	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	TOTAL
<b>Classement Général</b>	875 €	650 €	450 €	1990 €.
<b>Classement par Classe</b>				
De 1 à 3 partants	450 €			
De 4 à 5 partants	875 €			
De 6 à 10 partants	875 €	450 €		
Si plus de 10 partants	875 €	450 €	230 €	X 21 : 32550€
<b>Classement Equipage 100% Féminin</b>	470 €			470
<b>TOTAL</b>				35 030 €.
	<b>Soit un total de 35 030 € distribuable</b>			

Les chèques de récompense seront envoyés dans la semaine suivant le rallye par la poste.  
Préciser sur le bulletin d'engagement le nom du bénéficiaire du chèque

*Tous les prix sont cumulables. Des coupes récompenseront les lauréats.*

*Les concurrents du **Clio Trophy France** ne bénéficient pas des primes prévues à la classe.*

Un prix spécial pour les Commissaires les plus méritants sera attribué après délibération du Comité d'Organisation.

### 10.1. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu le:

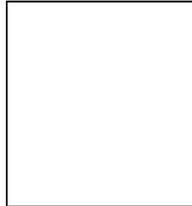
**DIMANCHE 09 Octobre 2022 à partir de 16 h 50 sur le  
podium d'arrivée Parc de la Victoire –  
Route de Cahors à Millau.**

Avant podium un régime de parc fermé sera organisé afin de repositionner les concurrents récompensés.

### RELATIONS CONCURENTS



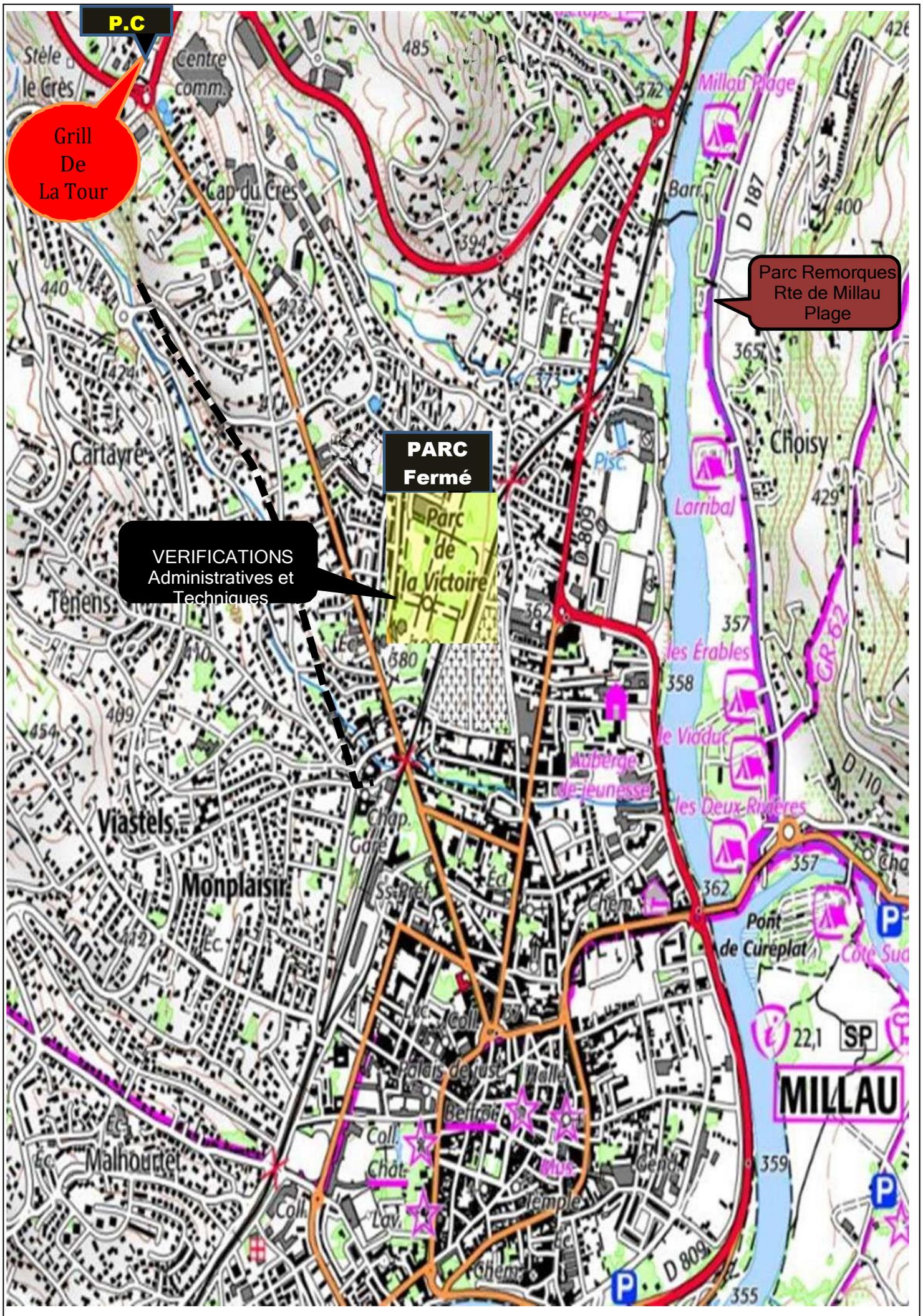
Dominique Lassus



Jacques Jonquières



Véronique Puyau



**P.C**

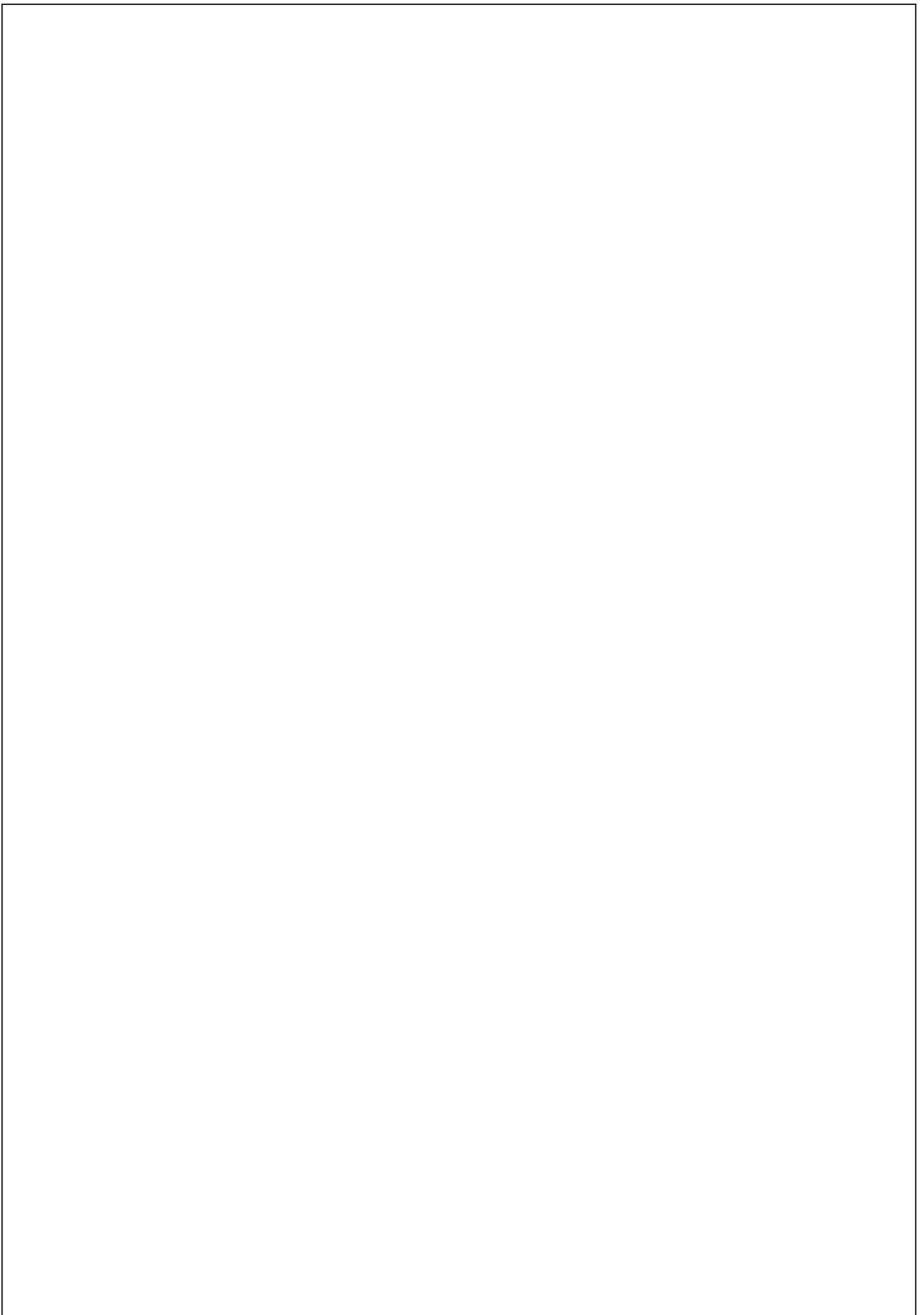
Grill  
De  
La Tour

Parc Remorques  
Rte de Millau  
Plage

**PARC  
Fermé**

VERIFICATIONS  
Administratives et  
Techniques

**MILLAU**





# 1<sup>er</sup> Rallye VHC Terre des Cardabelles

## Championnat de France des Rallyes VHC Terre



### REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et le règlement du championnat de France des rallyes sur Terre2022.

Pour les articles non spécifiés, il est nécessaire de se reporter au règlement du 38<sup>ème</sup> Rallye Terre des Cardabelles de support qui fera foi en cas de contestation

## PROGRAMME - HORAIRES

### Lundi 08 Aout 2022

Parution du règlement et ouverture des engagements.

### Lundi 26 Septembre 2022 à minuit

Clôture des engagements.

### Vendredi 29 Septembre 2022

Parution de la liste des engagés sur le site du Rallye Terre des Cardabelles

### Vendredi 07 Octobre 2022

Vérifications :

**14 h 30 à 20 h 00** Vérifications administratives : Salle des Fêtes Parc de La Victoire à MILLAU

**14 h 45 à 21 h 15** Vérifications techniques : Parc de La Victoire à MILLAU

**18 h 30** Conférence de presse au Parc de La Victoire à MILLAU

**22 h 00** 1<sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs Salle des Fêtes du Parc de La Victoire .

**22 h 50** **Publication** des équipages admis au départ affichage officiel Entrée de la Salle des Fêtes.

# V.H.C

REGLEMENT PARTICULIER RALLYE Terre des Cardabelles VHC

## Samedi 08 octobre 2022

**6 h 00** Distribution des livres de route 1<sup>ère</sup> étape Salle des Fêtes Parc de La Victoire..

**7 h 00** Départ 1<sup>er</sup> VHC 1<sup>ère</sup> Etape .

**18 h 07 Arrivée** 1<sup>er</sup> VHC 1<sup>ère</sup> Etape

**21 h 30** Publication des résultats partiels provisoires de la 1<sup>ère</sup> étape, pénalités routières incluses, ordre et heure de départ de la 2<sup>ème</sup> étape : affichage officiel Parc de La Victoire

## Dimanche 09 octobre 2022

**6 h 00** Distribution des livres de route 2<sup>ème</sup>. Etape : Salle de Fêtes Parc de La victoire

**7 h 00** Départ 1<sup>er</sup> VHC 2<sup>ème</sup> Etape à Parc de La Victoire à Millau

**17 h 00** Arrivée 1<sup>er</sup> VHC 2<sup>ème</sup> Etape fin du rallye à : Millau

**Publication des résultats finaux provisoires du rallye au plus tard 30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent : au Parc de la Victoire .**

Remise des coupes : **Podium d'arrivée.**

## ARTICLE 1P.ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Sud Aveyron et l'Ecurie Millau Condatomag organisent les:

**07 – 08 et 09 Octobre 2022, le 1<sup>er</sup> Rallye Terre des Cardabelles V.H.C Millau Aveyron**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA

Le présent règlement a reçu par la F.F.S.A. Le permis d'organisation : n° **000** En date du : **0000**

Visa de la ligue sport Automobile Occitanie Pyrénées : n ° **00** En date du : **0000**

**Organisateur Technique:**

L'Ecurie Millau- Condatomag **représentée par son président**  
BP 80120 12101 MILLAU Cedex.

**Organisateur Administratif:**

**l'A.S.A Sud Aveyron** représentée par son président  
6 Avenue de Moussac  
LE COMBALOU  
LAURAS 12250 ROQUEFORT sur SOULZON

**Permanence du Rallye :**

**Toutes les infos sur : [www.rallyedescardabelles.com](http://www.rallyedescardabelles.com)**

**V.H.C**



## 1-1 P. OFFICIELS

Directeur de course  
Collège des commissaires sportifs  
Commissaire Technique  
Relation concurrent

Cédric VALENTIN  
Identique au collège Moderne  
J.Louis BOSCH  
Philippe BADOU

Les autres officiels sont identiques au règlement moderne du 38<sup>ème</sup> Rallye Terre des Cardabelles 2022

## 1-2 P. ELIGIBILITE

Le RALLYE Terre des Cardabelles 2022 VHC, compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes sur Terre VHC (PTH)
- Le Championnat de France des Rallyes sur Terre VHC (Classic - Classic Open)
- Le Trophée Réto Assurance Art et Création VHC Terre 2022.
- Le Championnat de la ligue Occitanie Pyrénées 2022.
- Le Championnat pilotes et copilotes de la Ligue Occitanie Pyrénées 2022 - coeff 3
- Le Challenge des commissaires de la Ligue Occitanie Pyrénées 2022.

### 1.1 P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés devront se présenter aux vérifications administratives puis techniques selon convocations (disponibles sur le site : [www.rallye-terre-cardabelles.org](http://www.rallye-terre-cardabelles.org) qui auront lieu :

Le **Vendredi 07 Octobre 2022** de :

- **14h30 à 19 h 00** Parc de La Victoire Salle de Fêtes à MILLAU pour les documents.
- **14h45 à 19 h 15** 20 Parc de La Victoire à MILLAU pour les véhicules..

Les vérifications finales pour les voitures convoquées auront lieu au : Garage Pneu 2000. à Millau  
Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00 € TTC

## ARTICLE 2P.ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P.CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

Conforme au règlement standard FFSA

**Tout pilote qui s'engage est admissible pour marquer des points au Championnat de France des Rallyes Terre**

**V.H.3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 1<sup>ER</sup> Rallye Terre V.H.C des Cardabelles doit adresser au secrétariat du rallye, **Ecurie Millau Condatomag BP 80120 12101 Millau Cedex** la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, et accompagnée du règlement des droits d'engagement, avant le :

**Lundi 26 septembre 2022 minuit** (cachet de la poste faisant foi)

Si la demande d'engagement est envoyée par télécopie ou par mail, l'original, accompagné de tous les documents, devra parvenir à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements. Aucune demande d'engagement ne sera acceptée par téléphone.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés V.H.C est fixé à : **20 Voitures Maximun** ,d' avantage si le nombre des modernes est inférieur à 140, le total de engagés Moderne et VHC n'excedant pas **160 dans tous les cas..**

**Le nombre des engagés est fixé à 160 voitures maximum Modernes + VHC**

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés à :

- **950,00 €** avec la publicité facultative des organisateurs  
**(Droits d'engagements y compris inscription CFRT + 50€ système géolocalisation)**

- 1800,00 € sans la publicité facultative des organisateurs  
**(Droits d'engagements y compris inscription CFRT + 50€ système géolocalisation)**

- 850,00 € avec deux licenciés de l'ASA Sud Aveyron a bord  
**(Droits d'engagements y compris inscription CFRT + 50€ système géolocalisation)**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ainsi que de la photocopie de la licence 2022 et du permis de conduire des 2 membres d'équipage, du plan de disposition d'assistance ainsi que de l'autorisation de l'ASN pour les concurrents étrangers.

Le chèque sera fait à l'ordre de : **ECURIE Millau Condatomag BP 80120 12101 MILLAU Cedex**

**Virement Bancaire: Voir Règlement Moderne**

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne aux organisateurs par lettre recommandée.

La retenue sera de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye  
50% pour les demandes reçues 24h avant les vérifications administratives

De par leur engagement, les concurrents déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

### **3.3P ORDRES DE DEPART – VHC puis MODERNES**

Conforme aux règles spécifiques au Championnat de France des rallyes VHC Terre.

Les concurrents du rallye VHC partiront devant les concurrents du rallye de support

Pour la 1<sup>ère</sup> étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition croissant suivant, Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)

Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes :

Groupe 4/5, Groupe B&A, Groupe2, Groupe3, Groupes N &1, Classic, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées

Pour la 2<sup>ème</sup> étape, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire, hors pénalités routières (éventuellement à l'issue de la dernière ES courue) avec possibilité de reclassement des pilotes acceptés en "nouveau départ après abandon" par le Collège des Commissaires Sportifs

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons

### **3.3.3P. PARC DE REGROUPEMENT APRES parc d'Assistance**

Dans un parc prévu à cet effet, qui pourra être le Parc de Regroupement, à l'issue du Tour de Reconnaissance, **après** le Parc d'assistance, les concurrents observeront un arrêt d'une durée minimum de 20 minutes sous régime de Parc fermé appelé Parc Fermé.

Quel que soit l'ordre d'entrée dans ledit parc, les équipages quitteront celui-ci dans l'ordre et aux heures de départ Affichés au Tableau officiel.

Tout départ tardif, imputable à l'équipage, sera pénalisé de 1 minute, par minute ou fraction de minute de retard.

## ARTICLE 4P.VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A, règles spécifiques au Championnat de France des rallyes VHC Terre.

### 4.1P VOITURES AUTORISEES

#### 4.1. VOITURES AUTORISEES

Les voitures autorisées à participer au Championnat de France des Rallyes VHC Terre sont les suivantes :

- les VHC possédant un PTH
- les VHC Classic
- les VHC Classic Open

Toutes les voitures ayant une homologation FIA (Gr 1, Gr 2, Gr 3, Gr 4, Gr A, Gr B) dans les périodes suivantes :

- Les périodes F (1962) à H1 (1975) Les périodes H2 (1976) à I (1981)
- La période J1 (1982 à 1985) groupes A et B, 2 roues motrices
- La période J2 (1986 à 1990).
- Les Groupes B, 4 roues motrices inférieures à 1600 cm3 sans turbo.
- Les voitures conformes techniquement aux définitions de l'annexe K en cours.

Sont admises pour les voitures qui ont fait l'objet de modifications ou d'adjonctions excédant les limites autorisées par l'annexe K en cours, mais sans aller au-delà des modifications suivantes :

#### 4.3 P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

La surface attribuée à un équipage dans un parc d'assistance est de 60 m<sup>2</sup> par voiture + 40 m<sup>2</sup> par voiture supplémentaire dans le cas où plusieurs équipages souhaiteraient se regrouper. Tous les concurrents engagés au Championnat de France Terre ainsi que les concurrents inscrits à une Coupe de Marque souhaitant disposer d'une superficie supplémentaire, se verront proposer une tarification spécifique de 8 € HT par m<sup>2</sup>. Le comité d'organisation prend à sa charge 50% de ce montant, Il restera donc 4 € HT le m<sup>2</sup> à la charge du concurrent.

En cas d'infraction sur l'interdiction de l'assistance, les pénalités suivantes seront appliquées :

- 1ère infraction dans l'année : pénalité de 10 minutes, exclusion possible ;
- Récidive dans l'année : exclusion.

#### 4.3.2.3P. Parc d'assistance

Le parc d'assistance est indiqué dans l'itinéraire du rallye avec un contrôle horaire d'entrée et de sortie, ce parc est le même pour toute la durée du rallye. Seuls les véhicules possédant une plaque et un autocollant d'assistance seront admis dans le parc d'assistance. Un seul véhicule par équipage sera autorisé dans le parc.

#### 4.3.3P. Zones de ravitaillement

Les concurrents ne peuvent ravitailler que dans le parc d'assistance et/ou de préférence, dans la station-service désignée et prévue dans le carnet d'itinéraire : **STATION Z.A de La Cavalerie . Station Inter Marché a Séverac le Chateau**

Seul le véhicule de course est autorisé à entrer dans la station.

#### 4.4. GEOLOCALISATION

**Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées pendant le rallye, d'un système de géolocalisation. Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront distribués lors des vérifications administratives. (Voir détail sur le bulletin d'engagement)**

- Préalablement aux vérifications techniques, il appartient au concurrent d'assurer le montage du système de géolocalisation suivant la notice.

• **Lors des vérifications techniques préliminaires :**

1. le montage (endroit et fixation(s), suivant la notice) devra être vérifié par les commissaires techniques ;
2. le bon fonctionnement du système devra être vérifié par le distributeur agréé (Ce contrôle pourra s'effectuer plus tard, lors de la sortie du parc fermé précédent le départ du rallye).

- Après les vérifications techniques préliminaires et pendant toute la durée du rallye, chaque concurrent sera responsable de la bonne fixation du matériel de géolocalisation et de son bon fonctionnement.

Si un concurrent constate qu'une des leds ou les deux (orange et verte) ne sont pas éclairées, il devra le signaler immédiatement à l'équipe en charge de la géolocalisation (VDS), dont les coordonnées téléphoniques sont fournies en même temps que le matériel.

Tout constat de non-fonctionnement entraînera les pénalités suivantes :

pénalités suivantes

:

- 1ère infraction : avertissement et remise en conformité immédiate,
- 2ème infraction : 200 € et remise en conformité immédiate,
- 3ème infraction : disqualification du rallye et demande de sanction à la FFSA. Le

montant des amendes est conservé par la

• **ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE**

Conforme au règlement standard FFSA.

**5.2P** La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

**ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

**6.1 P. DESCRIPTION**

Le 1<sup>er</sup> **RALLYE DES CARDABELLES V.H.C 2022** représente un parcours de **520,150 km**, *reconnaissance comprise*, il est divisé en **deux** étapes, **6** sections et **27** secteurs. Il comporte **10 épreuves spéciales** dont **5 différentes** d'une longueur totale de **155,500 km** (+ ou - 0,5%).

**Etape 1:** ES 1 - 4 : **12,00 km**, 12 Postes Commissaire, 15 extincteurs, 1 VSAB, 1 Véhicule désincarcération . ES 2 - 5: **11,000, km**, 11 Postes Commissaire, 15 extincteurs, 1 VSAB, 1 Véhicule désincarcération.

ES 3 - 6: **22,700, km**, 25 Postes Commissaire, 30 extincteurs, **1 poste inter**, 2 VSAB, 1 Véhicule désincarcération.

**Etape 2:** ES 7 - 9 : **14,800 km**, 16 Postes Commissaire, **1 poste inter**, 17 extincteurs, 2 VSAB, 1 Véhicule désincarcération . ES 8 - 10 : **17,100 km**, 20 Postes Commissaire, **1 poste inter**, 21 extincteurs, 2 VSAB, 1 Véhicule désincarcération.

**6.2 P. RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard FFSA et au règlement du Championnat de France des Rallyes Terre.

**Les reconnaissances libres sont interdites.**

La reconnaissance du parcours se fera uniquement dans le cadre d'un tour de reconnaissance faisant partie intégrale du rallye. Le découpage des différents secteurs correspondra au découpage des tours suivant

**Déroulement Tour de Reconnaissance :**

- Les pneumatiques sont libres pour le tour de reconnaissance
- Le tour de reconnaissance dans les E.S est considéré comme une liaison à moyenne imposé de CH à CH, sur une **vitesse maximale autorisé de 80 km/h (secteur des E.S comme liaison)**
- Il est interdit aux concurrents de revenir en arrière durant le tour de reconnaissance

**Des contrôles, portant notamment sur la vitesse maximale autorisée sur les E.S, seront effectués via lesystème de géolocalisation.**

Pendant les reconnaissances, en cas d'infraction au code de la route ou aux prescriptions spécifiques édictées par les autorités publiques et/ou l'organisateur du rallye, constatée par un officiel de l'organisation, les pénalités ci-dessous, seront infligées :

- 1ère infraction : amende de 160 € et 10 secondes de pénalité,
- 2ème infraction : amende de 320 € et 1 minute de pénalité,
- 3ème infraction : disqualification.

**Le road book sera distribué 1 heure avant le départ à la salle des fêtes de Millau Parc de La Victoire**

Les cahiers de prises de notes se sont plus fournis par l'organisateur et sont libres.

**7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**

Les concurrents sont autorisés à pointer en avance à la fin de la 1ère Etape a Millau

**7.3.17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON**

Conforme au règlement standard FFSA.

**7.5.17.1P. Déclaration d'abandon :**

Tout concurrent abandonnant le rallye, sur un secteur de liaison ou sur une ES, devra informer immédiatement la direction de course en téléphonant au numéro qui lui sera communiqué par un additif.  
Une pénalité pourra être infligée par le Collège des Commissaires Sportifs en cas de non-respect de cette obligation.

**7.5P EPREUVES SPECIALES**

**7.5.17.3P** Les dépanneuses seront utilisées uniquement dans le seul but de libérer la route de course ci celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou la Direction de Course à évacuer des voitures des concurrents quand le passage même au ralenti, même dans les bas-côtés, est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents.

**7.5.20P SEANCE D'ESSAI**

**TOUT ESSAI PRIVE EST INTERDIT SUR LES PISTES ET COMMUNES TRAVERSEES PAR LE RALLYE L'ANNEE DURANT.**

**ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL**

Conforme au règlement standard FFSA.

**ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conformes au règlement du championnat de France des rallyes VHC Terre 2022.

Le pointage en avance au CH d'arrivée CH10A est autorisé.

Le classement final provisoire du 1<sup>ER</sup> Rallye V.H.C Terre des Cardabelles sera affiché le dimanche 09 Octobre 2022 au PC course de Millau et au Parc de la Victoire 30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture en parc. Il devient définitif 30 minutes après.

Conformément à l'article 10.1 du Trophée Fédéral VHC Terre 2022, il sera établi **un classement général toutes catégories confondues.**

**Le passage sur le podium d'arrivée s'effectuera selon cet unique classement.**

**ARTICLE 10P.PRIX**

La remise des prix aura lieu sur le podium, Parc e La Victoire à MILLAU

**Des coupes** récompenseront les concurrents classés

Il n'y aura pas de dotation en prix



